

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 51.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2025

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 13
- Votants : 14 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 14 (14 pour)
- Secrétaire de séance : Florent ARMAND

Le deux décembre deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-six novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

Représenté : DUPRAT Jean-Marc représenté par GARCIN Martine à qui il a donné procuration

Absents excusés : ARLAUD Véronique, DURANCEAU Damien, GAY Robert, SIGAUD Jean-Yves

ORDRE DU JOUR : Réalisation d'un emprunt au budget annexe du parc d'activités du Val de Durance

Afin de financer l'achat d'un nouveau terrain sur le parc d'activités du Val de Durance, il est proposé de réaliser un emprunt de 240 000 € sur le budget annexe correspondant.

Six organismes de crédits ont été consultés : la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole, la Caisse Des Dépôts, ARKEA Banque, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, l'organisme Combo Finances et la Banque Postale.

Quatre organismes ont répondu à la consultation : la Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes, la Banque Postale, le Crédit Agricole et la Caisse des Dépôts.

Le contrat de prêt économiquement le plus avantageux et permettant de maîtriser au mieux la dette de la CCSB est celui proposé par la Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes avec les principales caractéristiques suivantes :

- Montant du contrat de prêt : 240 000 €
- Type de contrat : taux fixe à 2,82 %
- Base de calcul : 30/360
- Durée totale du contrat : 4 ans
- Date de versement des fonds : en une seule fois et au plus tard le 20/12/2025
- Échéances : périodicité trimestrielle
- Type d'amortissement : constant
- Frais de dossier : 240 €

- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant un préavis de (30) jours ainsi que le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé actuarielle non plafonnée

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve la souscription d'un emprunt de 240 000 € auprès de la Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes sur le budget annexe du parc d'activités du Val de Durance, aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- autorise le président à signer le contrat de prêt ainsi que tout document nécessaire à cet emprunt avec la Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,
Daniel SPAGNU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 05 DEC. 2025